

INFORMATIONS
BTSA ACSE / BTSA AQUACULTURE / BTSA GESTION FORESTIERE

1 - CANDIDATURE

Peuvent candidater en BTSA les élèves inscrits à l'examen du baccalauréat session 2021, ou déjà titulaires du baccalauréat (baccalauréat général, technologique ou professionnel).

Les candidatures se font par l'intermédiaire de la plateforme d'inscription PARCOURSUP.

L'ensemble des informations sur nos BTSA en formation initiale temps plein est disponible sur notre site www.iseta.fr

L'admission est prononcée après étude du dossier du candidat. Les résultats scolaires font partie des critères de sélection, mais aussi la régularité dans le travail, l'ouverture d'esprit, l'enthousiasme, la motivation et le projet professionnel.

2 - PROCEDURE D'INSCRIPTION www.parcoursup.fr

- | | |
|----------------------------|---------------------------------------------------------|
| 1/ Du 20/01/21 au 11/03/21 | Formulation des vœux sur la plateforme PARCOURSUP |
| 2/ A partir du 27/05/21 | Consultation des réponses des formations sur PARCOURSUP |
| 3/ Juin-Juillet | Inscription administrative définitive à l'ISETA |

3 - STATUT D'ETUDIANT

Une fois inscrits, les candidats ont un statut d'étudiant et bénéficient des avantages sociaux de l'enseignement supérieur : BOURSE D'ETUDES, CARTE ETUDIANT...etc...

L'établissement n'assume pas la responsabilité des étudiants en dehors des activités pédagogiques encadrées, relatives aux programmes officiels. Les déplacements pour activités pédagogiques restent sous la responsabilité des étudiants.

4 - LOGEMENT

Il n'y a pas d'internat pour les BTSA mais une **LISTE DE LOGEMENTS est proposée par l'établissement**. Ces logements (chambres, studios, colocations) sont essentiellement situés sur la commune de Poisy et proches environs.

La location s'effectue directement entre le propriétaire et l'étudiant ou sa famille. Contrat de location sur 10 mois, de septembre 2021 à Juin 2022.

Dans la plupart des cas, vous avez la possibilité de percevoir une aide au logement (renseignements auprès de la CAF d'Annecy : 0 810 25 74 10 ou www.caf.fr).

L'établissement vous communique cette liste de logements par mail dès réception de votre confirmation d'inscription sur Parcoursup (Contact : Audrey ZAMBONI / Mail : audrey.zamboni@iseta-eca.cneap.fr)

5 - RESTAURATION

Les étudiants peuvent prendre leurs repas au self de l'ISETA.

Tarif 2021/2022 : 5,20 € par repas

6 - TRANSPORT

La LIGNE 1 de bus assure la liaison directe « Annecy – ISETA ». Toutes les infos sur le site de la SIBRA (www.sibra.fr)

Abonnement « jeune » pour les étudiants de moins de 26 ans disponible au mois, au trimestre ou à l'année.

Arrivée le matin à l'établissement à 8h00 (pour début des cours à 8h15) et départ le soir de l'établissement à 17h30 (pour fin des cours à 17h20).

7 - BOURSE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : DOSSIER SOCIAL ETUDIANT

La demande de bourse doit être faite en ligne en créant votre **Dossier Social Etudiant (DSE)** entre le 15/01/2021 et le 15/05/2021 sur le site www.messervices.etudiant.gouv.fr

Sur ce même site, vous pourrez également faire une simulation (pour cela, vous aurez besoin de votre avis fiscal 2020 sur les revenus 2019).

8 – COURS BTSA'SUP

L'étudiant est au centre des préoccupations des équipes pédagogiques.

Pour certains, une formation simultanée au BTSA peut être proposée, il s'agit de BTSA'SUP.

Elle permet de faciliter l'admission en Ecole d'Ingénieur à des étudiants méritants en leur proposant un complément de formation. La formation repose sur un suivi individualisé, des stages collectifs (Anglais, expression écrite), un dossier individuel (Sciences) et le passage des certificats VOLTAIRE et TOEIC. A l'issue de la formation les étudiants peuvent, par exemple, entrer en 2^{ème}, ou 3^{ème} année d'école d'ingénieur agricole à l'ISARA.

9 - FRAIS DE SCOLARITE

- Le montant appelé couvre toutes les activités pédagogiques communes et les services : enseignement, administration, locaux, adhésion à la fédération nationale, remise en propriété de documents pédagogiques, photocopies, assurances accidents du travail, etc.... En revanche les frais individuels ne sont pas pris en compte (sécurité sociale, frais médicaux....)
 - Dans un souci de simplification et de bonne gestion, nous vous proposons d'opter pour le prélèvement automatique mensuel qui lisse la charge pour les familles et facilite le suivi comptable. Le montant annuel est divisé en 10 mensualités équivalentes et tient compte du calendrier scolaire (vacances, stages, examens...). Les 10 mensualités seront prélevées aux environs du 3 du mois de Septembre 2021 à Juin 2022 suivant une facture annuelle établie dès la rentrée et disponible sur le site Ecole Directe.
- ✓ Tarif 1 : correspond à un revenu fiscal de référence (pour l'année 2019) inférieur à 20.400 € pour 1 enfant, 22.440 € pour 2 enfants et 24.480 € pour 3 enfants et plus. Dans ce cas, vous devez fournir l'avis d'imposition. **Sans ce justificatif, le tarif 2 (Tarif de base) sera appliqué automatiquement.**
- ✓ Tarif 2 : Tarif de base
- ✓ Tarif 3 : permet une prise en compte partielle de la solidarité aux familles ou aux élèves en difficulté.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TARIFS 2021/2022 (Tarif mensuel prélevé sur 10 mois)	TARIF D'ACCUEIL 1	TARIF DE BASE 2	TARIF DE SOLIDARITE 3
. BTSA « ACSE »	130.50 €	151 €	209 €
. BTSA « AQUACULTURE »	156 €	176 €	234 €
. BTSA « GESTION FORESTIERE »	206 €	226.50€	284 €
. Supplément Cours BTSA'SUP		180€ /an	

- Frais de dossier administratif** : 60€ (30€ en cas de réinscription d'un candidat déjà élève de l'ISETA en 2020-2021)

10 - STAGE

Les stages en entreprises auxquels participent les élèves et étudiants représentent une partie importante de leur formation. L'expérience que ceux-ci leur apportent est un atout qui peut, dans certains cas, déboucher sur leur premier contrat de travail. Mais pour cela il est nécessaire que cette expérience se passe dans les meilleures conditions de recherche, de déroulement et de restitution (rapport de stage). Le Ministère de l'Agriculture insiste sur ces 3 étapes dont la qualité relève de la responsabilité du jeune, de l'établissement, de l'entreprise, mais aussi des parents.

11 - ASSOCIATION DES ETUDIANTS

Chaque section a une association qui lui est propre. Cette association Type Loi 1901 a pour objectif principal de permettre aux étudiants de prendre des responsabilités, de choisir et d'améliorer les orientations prises dans le cadre de leurs études. Plus concrètement ces associations gèrent matériellement, mais sous le contrôle des responsables de cycle des activités telles que voyages d'études, sorties techniques, activités diverses.

POUR VOUS RENSEIGNER, LES RESPONSABLES DE FILIERE ET LEUR COLLABORATRICE SONT A VOTRE SERVICE

Formations temps plein	Responsables de cycle	Secrétaire pédagogique
BTSA «GESTION FORESTIERE» En 2 Ans	Hervé GEMIGNANI – herve.gemignani@iseta-eca.cneap.fr ☎ 04 50 46 38 11 Sylvestre VERNIER – sylvestre.vernier@iseta-eca.cneap.fr ☎ 04 50 46 38 11	Virginie GERLIER ☎ 04 50 46 12 71 virginie.gerlier@iseta-eca.cneap.fr
BTSA «ACSE» En 2 ans	Pascal MORIN – pascal.morin@iseta-eca.cneap.fr ☎ 04 50 46 38 13	
BTSA «AQUACULTURE» En 2 ans	Laurence DURET – laurence.duret@iseta-eca.cneap.fr ☎ 04 50 46 38 17 Joris BRICHET – joris.brichet@iseta-eca.cneap.fr ☎ 04 50 46 38 17	